RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de Bordeaux
Mairie de Saint-Médard-en-Jalles

DG16_036

VILLE DE SAINT MÉDARD EN JALLES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

Projet de budget primitif pour l'exercice 2016. Budget principal. Adoption

Séance du 7 avril 2016

L'an deux mille seize le sept avril à dix-neuf heures.
Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :
M Mangon, M Augé, M Braun, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, M Leblond, Mme Hanusse, M Claudin, Mme Picard, M Demanes, Mme Nardini, M Barat, M Pages, M Bouteyre, Mme Baron, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Alhaitz, Mme Laplace, Mme Durand, M Guichoux, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, Mme Moebs, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :
Mme Layrisse à M Barat
M Alban à Mme Dumas
Mme Ferec à M Augé
M Garnier à Mme Le Moller
Mme Rivière à M Braun

Secrétaire de séance : M Fabrice Demanes.

La séance est ouverte,

Délibération du : 7 avril 2016
Rendue exécutoire le : 12 avril 2016
Publiée le : 12 avril 2016

Signé : Le maire Jacques Mangon

DG16_036

Délibération du conseil municipal

Séance du 7 avril 2016

Projet de budget primitif pour l'exercice 2016. Budget principal. Adoption

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2016 lors du Conseil Municipal du 10 mars 2016,

Le Budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2016 s'équilibre comme suit (y compris les résultats des exercices précédents) :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	8 360 439,66		013 – Atténuation de charges	198 439,00	
	012 – Charges de personnel	21 133 936,00		70 - Produits des services, du domaine...	3 963 616,00	
	014 – Atténuation de produits	272 134,00		73 – Impôts et taxes	26 089 120,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	3 608 804,99		74 – Dotations et participations	6 475 428,00	
	66 - Charges financières	678 268,84		75 – Autres produits de gestion courante	710 188,00	
	67 – Charges exceptionnelles	40 050,00		76 – Produits financiers	2 600,00	
	023 – Virement à la section d'investissement		2 787 390,71	77 – Produits exceptionnels	55 000,00	
	042 – Opérations d'ordre entre sections		662 966,80	042 – opérations d'ordre entre sections		50 000,00
	Total	**34 094 033,49**	**3 450 357,51**	**Total**	**37 494 391,00**	**50 000,00**
	Total de la section de fonctionnement	**37 544 391,00**		**Total de la section de fonctionnement**	**37 544 391,00**	
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles	154 896,80		13 – Subventions d'investissement	157 271,00	
	204 – Subventions d'équipement versées	104 500,00		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 467 167,14	
	21 – Immobilisations corporelles	7 387 732,49		10 – Dotations, fonds divers et réserves	764 967,00	
	23 – Immobilisation en cours	7 777,00		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	3 032 782,61	
	Opérations d'équipement	607 128,53		138 – Autres subventions d'investissement non transférables	41 276,00	

	16 – Emprunts et dettes assimilées	2 632 584,00		165 – Dépôts et cautionnement reçus	20 000,00	
				27 – Autres immobilisations financières	139 220,42	
				024 – Produits des cessions d'immobilisations	1 500 520,00	
				021 – Virement de la section de fonctionnement		2 787 390,71
	040 - Opérations d'ordre entre sections		50 000,00	040 - Opérations d'ordre entre sections		662 966,80
	041 – Opérations patrimoniales		44 939,00	041 – Opérations patrimoniales		44 939,00
	Total	**1 089 498,82**	**94 939,00**	**Total**	**7 123 204,17**	**3 495 296,51**
				001 – Résultat reporté	**371 057,14**	
	Total de la section d'investissement	**10 989 557,82**		**Total de la section d'investissement**	**10 989 557,82**	
Total du BP 2016		**48 533 948,82**		**Total du BP 2016**	**48 533 948,82**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2016 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus (y compris les résultats des exercices précédents).

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **28 POUR, 7 CONTRE et 0 ABSTENTION(S).**

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 7 avril 2016
pour expédition conforme
Le maire,

ST MEDARD EN JALLES (Gironde)

Jacques Mangon

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2016

Introduction

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal du 10 mars dernier.

A cette occasion, nous avons évoqué les éléments budgétaires structurants de cette année, tant d'un point de vue macro-économique que prospectif.

Le budget primitif pour 2016 que nous examinons aujourd'hui en constitue la déclinaison concrète et chiffrée.

Ce budget est le second de la mandature 2014-2020. Il ne peut être déconnecté des budgets à venir, c'est pourquoi il a été élaboré avec une vision pluriannuelle afin de pérenniser les grands équilibres financiers sur l'exercice 2016 mais également sur les exercices futurs (plan triennal 2015-2016-2017 de baisses des dotations de l'Etat, dynamisme démographique de la Ville nécessitant d'adapter les équipements communaux aux besoins des Saint-Médardais).

L'addition des contraintes externes comme la baisse de la DGF, l'augmentation du FPIC et l'annonce récente du dégel du point d'indices de la Fonction Publique qui constitue une bonne nouvelle pour les agents n'est pas sans impact pour les budgets locaux et donc pour le budget Primitif 2016 de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Dans ce contexte, l'enjeu de ce budget est de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de désendetter la ville afin de préserver les marges de manœuvre de la ville pour les investissements futurs nonobstant la forte baisse des dotations de l'Etat (-718 K€) et la montée en puissance du FPIC (+88 K€ soit un total de 806 K€ avec la baisse de la DGF).

Comme annoncé dans le DOB, le budget primitif 2016 de la Ville est marqué par les trois priorités définies par la municipalité et qui sont sanctuarisées dans ce budget :

- L'éducation (travaux dans les groupes scolaires, adaptation à la hausse des effectifs ; mise en œuvre du plan numérique dans les écoles ; développement d'activités périscolaires)
- L'accueil de tous les publics (mise en accessibilité du patrimoine communal ; amélioration de la qualité de l'accueil)
- Les interventions sociales (ouverture d'une épicerie solidaire, soutien au Centre Communal d'Action Sociale en légère augmentation en cohérence avec les subventions aux associations, inclues dans le même chapitre budgétaire et elles-mêmes en augmentation).

Cela se traduit par des dépenses d'investissements inscrites au budget 2016 en augmentation de plus de 1,5 millions par rapport à 2015 mais en limitant le recours à l'emprunt et en les finançant principalement par l'autofinancement (épargne brute, excédent reporté de 2015) et des cessions immobilières.

Le budget 2016 est conforme aux éléments de la stratégie financière qui ont été présentés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires :

- Préserver une épargne nette positive en dépit d'un contexte financier très contraint,

- Maîtriser les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement pour préserver nos marges financières

- Continuer le désendettement de la ville.

L'évolution des principaux postes budgétaires

Les masses budgétaires

Le budget de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles pour 2016 représente un volume total de crédits de 48,5 millions d'euros. Ce montant inclut l'ensemble des opérations comptables, y compris les opérations d'ordre, c'est-à-dire ne donnant pas lieu à un encaissement ou un décaissement (comme la constatation des amortissements par exemple).

En ne considérant que les opérations dites « réelles », le total du budget primitif 2016 est de 45 millions d'euros.

Le vote du budget primitif 2016 s'effectue en avril afin de disposer au moment du vote d'éléments plus précis, tant en recettes qu'en dépenses.

Le vote en avril permet, en outre, d'intégrer le résultat de clôture de l'année précédente dans les recettes d'investissement dès le budget primitif.

Il permet également dans la partie « recettes » de disposer de la notification des bases fiscales pour l'exercice 2016, des notifications des attributions de compensations par Bordeaux Métropole et d'une estimation plus précise du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

La balance générale du budget primitif de la commune pour 2016 peut être schématiquement représentée ainsi :

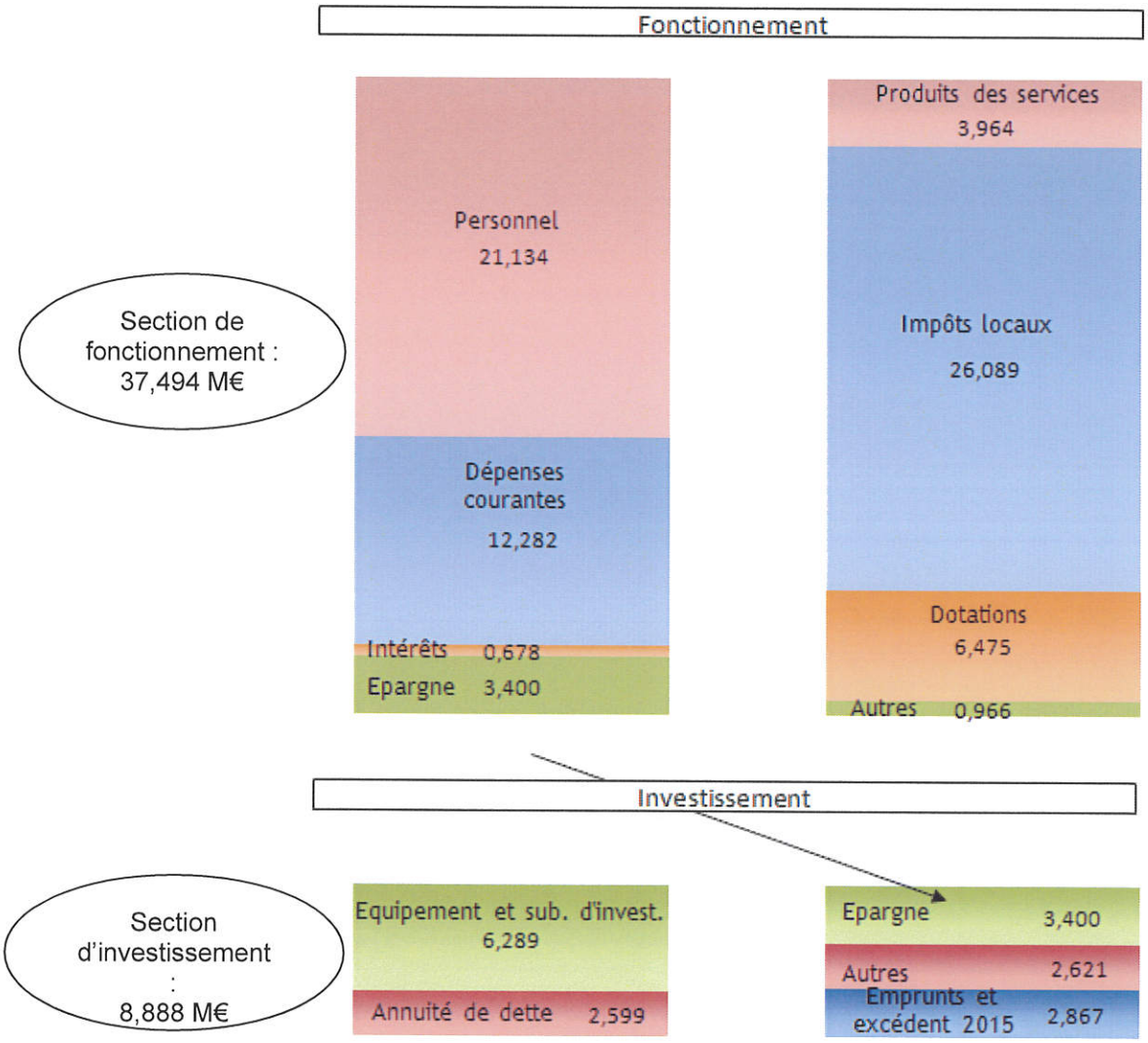

LE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget principal de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'équilibre en dépenses et en recettes à 37,544 millions d'euros (mouvements d'ordre et réels).

Elle dégage un excédent brut (différence entre les recettes et les dépenses) de 2,787 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles inscrites au budget primitif s'élèvent à 34,094 millions d'euros.

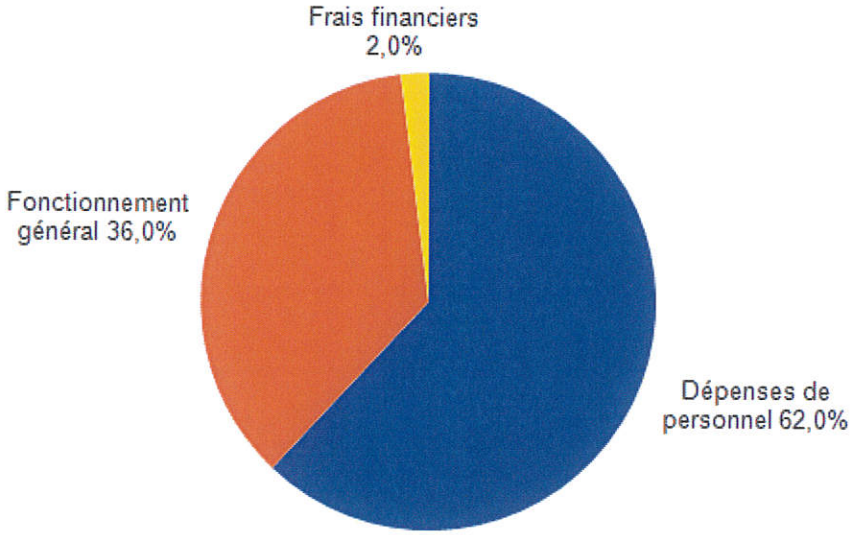

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont composées des rémunérations de l'ensemble des agents de la collectivité et des différentes cotisations y afférent.

Elles constituent le premier poste de dépenses pour la commune. Le montant inscrit au budget 2016 est de 21,134 millions d'euros, soit une légère hausse par rapport aux crédits 2015 (+1,47 %).

Chapitre 012 « charges de personnel »

	BP	Total voté	Réalisé	Evolution BP/BP	Evolution CA/CA
2013	19 005 426	19 426 776	19 292 509	6,0%	3,3%
2014	20 502 378	20 831 964	20 429 999	7,9%	5,9%
2015	20 828 677	20 828 677	20 701 336	1,6%	1,3%
2016	21 133 936			1,47%	

Dans un contexte de diminution des recettes, maîtriser l'évolution de la masse salariale est un élément essentiel compte tenu de son poids dans les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

Cette maîtrise est d'autant plus difficile qu'en matière de masse salariale des dépenses supplémentaires inéluctables sont évaluées à 200 000 €.

En effet, la masse salariale évolue naturellement chaque année avec le glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond à l'avancement d'échelons et de grades des agents de la ville.

Elle est aussi impactée par des dispositions réglementaires comme l'augmentation des taux CNRACL et IRCANTEC et l'augmentation du SMIC au 1er janvier 2016 (+0,6%).

Enfin, les crédits inscrits au BP 2016 tiennent compte de l'annonce faite d'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique qui serait de +0,6% au 1er juillet 2016 ce qui a un impact d'environ 50 000 € pour la ville.

Ainsi, pour maîtriser la masse salariale, l'organisation des services a été revue ce qui a eu pour conséquence entre autres de proposer un nouvel organigramme de la direction générale et des services techniques au comité technique du 11 février 2016.

Les dépenses de fonctionnement général

Elles correspondent à l'ensemble des dépenses réalisées par la Ville pour acquérir des fournitures, du matériel, des fluides ou des services. Cet ensemble est regroupé dans un chapitre budgétaire nommé "charges à caractère général".

Les participations et subventions versées à d'autres organismes publics ou privés sont regroupées dans un autre ensemble nommé "autres charges de gestion courante".

La totalité de cet ensemble représente pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles un volume budgétaire de 12,282 millions d'euros.

Les achats et charges externes

Dans le cadre de la préparation budgétaire, des efforts particuliers de recherche d'économies ont été entrepris. Cependant, les effets volumes de certaines activités comme les achats de denrées alimentaires ou les hausses tarifaires de certains services (assurances, prestations de nettoyage,...) ne permettent pas de diminuer ce poste en 2016 mais tout au moins d'en contenir son augmentation.

La mise en œuvre du schéma directeur du patrimoine immobilier dont l'enjeu est l'optimisation des locaux permettra de réaliser des économies sur les dépenses induites par certains bâtiments (entretien et énergies).

Chapitre 011 « charges à caractère général »

	BP	Total voté	Réalisé	Evolution BP/BP	Evolution CA/CA
2013	7 073 214	7 621 844	7 389 893	-0,10%	-1,19%
2014	7 030 331	8 286 307	7 969 413	-0 ,61%	7,84%
2015	8 209 631	8 214 106	7 645 274	16,77%	-4,07%
2016	8 360 440			1,84%	

La restauration collective bénéficie en 2016 de 1,37 millions d'euros pour l'achat des denrées alimentaires. Ce budget est en hausse pour prendre en compte l'augmentation annuelle de repas servis de près de 5% par an. En parallèle, la ville lance une action de lutte contre le gaspillage alimentaire ainsi qu'un groupement de commandes pour son approvisionnement afin de générer des économies.

Les crédits de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires (hors personnel et bâtiments) s'élèvent à 423 K€.

L'entretien du patrimoine communal est également un important poste de dépenses de fonctionnement, notamment les achats de fournitures pour les travaux (maintenance des bâtiments, de la voirie, de l'éclairage public, sécurité des bâtiments, travaux d'électricité...). Ceci traduit l'importance que la commune apporte aux travaux réalisés par les agents des services techniques que ce soit dans le cadre de la rénovation des bâtiments, la mise en accessibilité ou la création d'espaces verts. Ces travaux sont valorisés dans le cadre du dispositif des Travaux d'Investissement en Régie (TIR).

Les prestations de nettoyage (230 K€) et d'achat de produits d'entretien (120 K€) sont également nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Une enveloppe de 365 000 € est inscrite pour l'organisation du festival Big Bang. Elle se décompose ainsi : 305 000 € de charges à caractère général (achat de prestations de service, de petits matériels et fournitures...) et 60 000 € de charges de personnel. La ville a une démarche pro active de recherche de partenariats privés et publics pour que le coût restant à la charge de la ville soit le plus faible possible et en tout état de cause plafonné à 130 000 €.

Les participations de la Ville

L'ensemble des participations et subventions versées à des organismes extérieurs représente un montant de 3,61 millions d'euros. L'enveloppe globale est stable par rapport à 2015.

	2013	2014	2015	2016
Subventions aux associations	1 210 900	1 282 970	1 083 277	***1 127 000***
Participation au CCAS	962 082	982 918	982 918	***1 000 000***
Participation à l'EPCC	1 115 682	1 124 445	1 097 961	***1 073 100***

La Ville souhaite soutenir le milieu associatif et encourager les initiatives associatives. C'est pourquoi en 2016, malgré le contexte extrêmement contraint, l'enveloppe des crédits pour les subventions aux associations est en augmentation et s'élèvera à 1,127 millions d'euros.

Il a été décidé d'augmenter la subvention au CCAS qui s'élèvera à un million d'euros en 2016 pour prendre en compte notamment l'ouverture de l'épicerie solidaire.

Il est à noter que les interventions sociales de la ville ne se limitent pas à la subvention au CCAS.

Il convient notamment de prendre en compte le soutien aux centres sociaux dont les financements ont été sanctuarisés.

En effet, l'importance de leur rôle au service du lien social et de leurs actions auprès des familles justifie de maintenir l'effort soutenu de la ville.

La participation financière de la Ville au fonctionnement de l'établissement public de coopération culturel (EPCC) Le Carré - Les Colonnes reste très conséquente, dans un contexte économique contraint. S'élevant à 1,073 millions d'euros en 2016, elle ne diminue que de 2,26 % par rapport à 2015 (1,098 millions d'euros).

La participation de la Ville au SIVOM Jalles Sud Médoc diminue de moitié dans la mesure où les participations des villes membres du SIVOM ont été revues à la baisse suite à la participation de la Région Aquitaine et du lycée Sud Médoc aux charges de la salle Pierrette Aymar.

Les frais financiers

Les frais financiers correspondent aux dépenses effectuées par la Ville pour acquitter les intérêts des emprunts qu'elle a souscrits et pour financer les outils de gestion de sa trésorerie.

Ils constituent une dépense de fonctionnement. En revanche, les charges liées aux remboursements du capital emprunté constituent une dépense d'investissement.

En 2016, les frais financiers s'élèveront à 678 269 euros, une baisse de 13,12 % par rapport aux crédits inscrits en 2015.

Cette baisse de plus de 100 000 euros s'explique par le désendettement de la Ville.

	2013	2014	2015	2016
Frais financiers	1 004 108	860 943	***780 653***	***678 269***

La Ville n'a pas souscrit d'emprunt sur l'exercice 2015. Elle a procédé à un report de crédits d'emprunts pour 696 310 sur l'exercice 2016 afin de financer en partie les reports de dépenses d'investissement. Elle s'est donc désendettée de 2,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2015.

Les anticipations et les simulations sur le niveau à venir des taux d'intérêt permettent d'estimer qu'ils vont demeurer à des niveaux faibles sur l'année 2016.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 37,494 millions d'euros.

Les recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles sont constituées de la fiscalité (directe et indirecte) pour 60 %.

Il est important de remarquer que la part des dotations de l'État dans les recettes de fonctionnement se marginalise : elle ne représentera que 6 % en 2016 (8 % en 2015).

Les relations financières de la ville avec Bordeaux Métropole évoluent suite aux transferts de compétences prévus par la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Ainsi, le montant de l'attribution de compensation baisse à concurrence de ces transferts. Cependant, la ville va percevoir un fonds de concours de la Métropole dans la mesure où la commune exerce en place et lieu par délégation de la Métropole les missions »propreté, plantations, mobiliers urbains ». La part des recettes de la Métropole se stabilise à 12%.

Les recettes tarifaires représentent 11 % et les participations de partenaires (essentiellement la CAF) 8 %. Les 3 % restants rassemblent les recettes de loyers, d'atténuations de charges, de produits exceptionnels ou financiers.

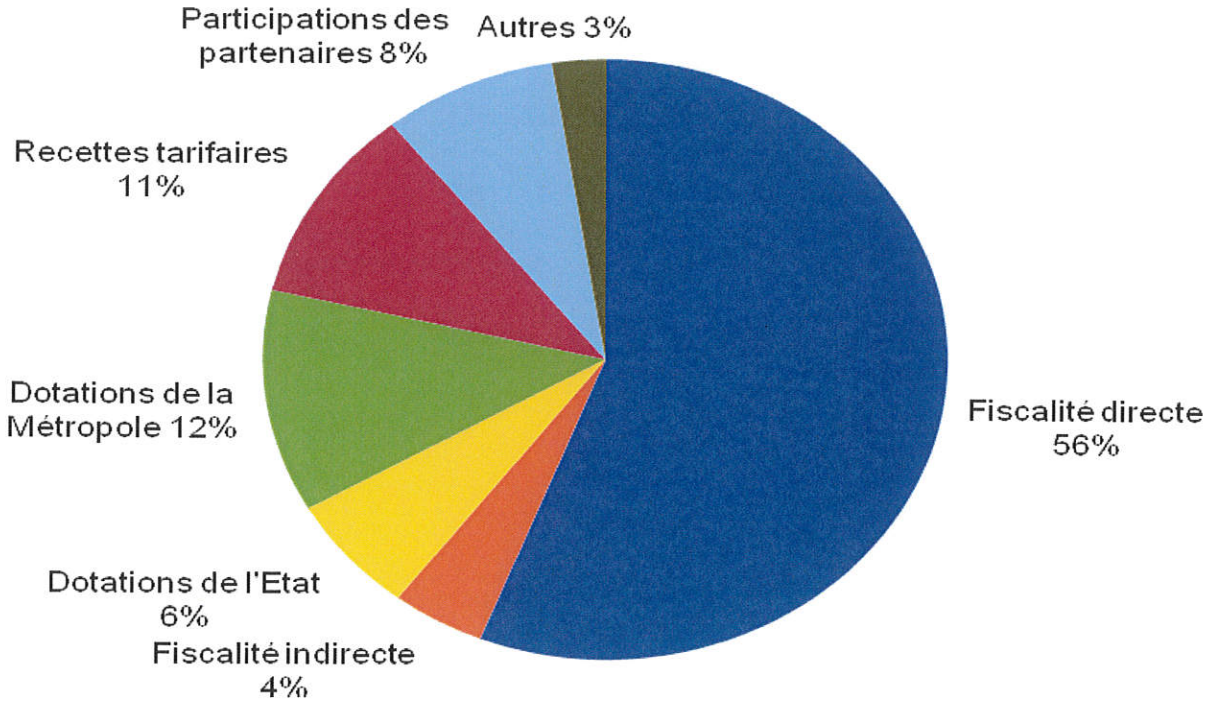

Le produit de fiscalité directe

Le produit de fiscalité directe attendu s'élève à 20 963 249 €.

La progression des recettes de fiscalité directe reposera sur la progression en valeur des bases d'imposition. Cette progression est liée d'une part à la progression physique c'est-à-dire les nouvelles constructions et les améliorations des bâtiments déjà existants, et d'autre part à la revalorisation forfaitaire votée par le Parlement en loi de Finances.

	2013	2014	2015	2016
Fiscalité directe	18 240 690	18 791 560	19 403 639	***20 963 249***

Les bases prévisionnelles pour 2016 notifiées par la Direction Générale des Finances Publiques (GDFIP) comprennent une revalorisation légale de 1 % et une croissance physique de 1,84 %.

	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	4,53 %	3,98 %	2,92 %	5,04%	***2,76 %***
Dont revalorisation forfaitaire	1,80 %	1,80 %	0,90 %	0,90 %	***1,00 %***
Dont évolution physique	2,73 %	2,18 %	2,02 %	4,14 %	***1,76%***
Taxe foncière	7,13 %	5,08 %	2,88 %	-0,09 %	***1,73 %***
Dont revalorisation forfaitaire	1,80 %	1,80 %	0,90 %	0,90 %	***1,00%***
Dont évolution physique	5,33 %	3,28 %	1,98 %	-0,99 %	***0,73%***

Pour atteindre le produit attendu, une hausse des taux d'imposition sera nécessaire à hauteur de 5,6 %.

En 2016, la Ville ne sera pas assujettie au prélèvement sur les ressources fiscales dit « prélèvement SRU ». Le nombre de logements sociaux notifiés à l'inventaire 2015 est de 2 350, ce qui porte le taux à 18,72 % et devrait permettre d'atteindre le taux de 20 % en 2017.

Des projections prudentes sur les recettes de fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte pour 2016 représentera 1,651 millions d'euros.

La taxe additionnelle est inscrite au budget primitif 2016 pour 900 000 €. Le produit de cette taxe est difficile à anticiper, les communes ne maîtrisant ni le taux ni la base. Il a atteint un niveau record de 1 154 710 € de recettes encaissées en 2015. Cependant, en 2014, le montant encaissé n'était que de 819 255 €. Il convient cependant de rester prudent quand à la prévision pour 2016.

Sur l'année 2015, le nombre de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) est en nette augmentation (397 en 2014 pour 486 en 2015), avec une hausse de la valeur globale (113 M€).

	2013	2014	2015	2016
Taxe additionnelle aux droits de mutation	575 066	550 000	950 000	***900 000***
Taxe sur l'électricité	570 000	580 000	620 000	***600 000***
Taxe sur la publicité extérieure	85 000	100 000	134 000	***151 000***

Une très forte baisse de la dotation globale de fonctionnement

Entre 2015 et 2017, le montant des dotations versées par l'État aux collectivités diminue de 11 milliards d'euros, soit une baisse de 3,67 milliards par an pendant trois ans.

Pour Saint-Médard-en-Jalles, la diminution est de 718 K€ en 2016, hors prise en compte des éventuels effets démographiques, soit une diminution de 27 % de la DGF par rapport à 2015.

	2013	2014	2015	2016
Dotation globale de fonctionnement	3 556 246	3 347 014	2 639 492	***1 921 260***

D'autre part, le renforcement de la péréquation entre collectivités se traduit pour notre commune

par un alourdissement de charges. La contribution de Saint-Médard-en-Jalles au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) passe de 179 K€ en 2015 à 267 K€ en 2016.
La diminution de la DGF et l'augmentation de la participation au FPIC représentent un manque à gagner de 806 K€ pour la Ville en 2016.

Les relations financières entre la Ville et Bordeaux Métropole

L'attribution de compensation versée par la Métropole depuis le passage à la taxe professionnelle unique sera en 2016 de 2 266 734 €. La baisse de 959 K€ par rapport à 2015 tient compte des transferts de compétences qui ont été effectués au 1er janvier 2016 (voirie « propreté, plantations, mobilier urbain » et gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations Gemapi).

Il faut cependant noter que concernant la compétence « voirie et propreté », la ville percevra un fonds de concours métropolitain annuel de 1 028 500 € dans la mesure où elle exerce en place et lieu par délégation de la Métropole ces missions.

Le montant de la dotation de solidarité communautaire 2016 est de 1 208 137 € soit en légère diminution par rapport à 2015.

	2013	2014	2015	2016
Attribution de compensation	3 462 359	3 428 201	3 225 524	***2 266 734***
Fonds de concours voirie-propreté				***1 028 500***
Dotation de solidarité communautaire	1 278 247	1 278 247	1 231 132	***1 208 137***

Les participations des partenaires de la Ville

La contribution de la Caisse d'Allocation Familiale au fonctionnement des services de la Ville devrait atteindre 2,55 millions d'euros en 2016.

Cette participation correspond aux sommes perçues pour le soutien aux structures d'accueil de la petite enfance, aux accueils de loisirs et accueils périscolaires, écoles multisports, accueil de jeunes, à la prolongation du fonds d'amorçage des nouveaux rythmes scolaires, ainsi qu'aux aides perçues dans le cadre de la convention territoriale globale et au titre des actions en faveur de la parentalité.

Les produits des services communaux et les loyers

Les recettes générées par l'activité des services communaux et l'exploitation du patrimoine représentent 4,67 millions d'euros dans le budget pour 2016.
Dans cet ensemble, les produits des services représentent 3,96 millions d'euros. Ce montant se répartit notamment de la manière suivante :

- Restauration collective : 1 429 000 €
- Activités péri-scolaires : 990 000 €
- Petite enfance : 481 000 €
- Activités sportives (espace aquatique, Ball'en Jalles,...) : 423 000 €
- Équipements culturels (médiathèques, écoles de musique et de danse, Carré des Jalles...) : 218 000 €.

Figurent également dans cette rubrique des refacturations à l'EPCC ou au SIVOM (253 044 €).

	2013	2014	2015	2016
Produits des services	3 537 831	3 660 235	3 837 250	**3 963 616**
Loyers	377 000	423 101	351 642	**280 000**
Loyer EHPAD	325 175	325 175	325 175	***325 175***

Les loyers correspondent à des locations de bâtiments commerciaux ou d'habitation d'une part, et d'autre part au loyer de l'EHPAD Simone de Beauvoir acquitté par le CCAS.

L'autofinancement

L'autofinancement brut (ou épargne brute) correspond à l'excédent de recettes réelles sur les dépenses réelles dégagé par la section de fonctionnement.

Pour 2016, malgré la baisse de la DGF de 718 K€, le montant d'autofinancement de la Ville s'établit à 3,4 millions d'euros.

L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget principal de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'équilibre en dépenses et en recettes à 10,990 millions d'euros (mouvements d'ordre, réels et restes à réaliser de 2015).

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 10,894 millions d'euros (avec les restes à réaliser de 2015 d'un montant de 2,006 millions d'euros).

Sans les restes à réaliser N-1, le montant des dépenses réelles d'investissement est de 8,888 millions d'euros.

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent entre les dépenses d'équipement (qui incluent les acquisitions foncières ou immobilières), les remboursements d'emprunts et les subventions d'investissement (versées à l'EPCC ou à des associations).

Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent au budget 2016 à 6,25 millions d'euros (hors restes à réaliser N-1). Elles sont donc en augmentation par rapport à 2015 de plus de 1,5 millions d'euros ce qui traduit la volonté de la municipalité d'investir sur son territoire.

Les crédits inscrits portent sur des opérations importantes :

-l'extension de l'école élémentaire de Gajac,

- l'aménagement du parc de la maison de l'Ingénieur,

- l'aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville,

-la rénovation des tennis couverts

-la création de jardins de poche.

En 2016, la ville met en place une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) pour tenir compte de la pluri annualité des travaux d'extension de l'école élémentaire de Gajac. Le coût total de cette opération est estimé à un million d'euros. Les travaux s'effectueront sur 2 années en 2016 et 2017. Pour 2016, sont inscrits 200 000 € de crédits de paiement.

Les crédits inscrits se rapportent également à des opérations de grosses réparations (éclairage public, éclairage des terrains de sport), à des travaux de sécurité (dans les salles de sports, au Carré des Jalles), à des travaux d'accessibilité (centre Louise Michel, cimetière Balanguey, COSEC...) et enfin à des acquisitions foncières.

Hors entretien courant (environ un million d'euros), les principaux projets se déclinent ainsi :

Les écoles :

-les travaux d'extension de l'école élémentaire Gajac : 200 000 € (de crédits de paiement dans le cadre de l'autorisation de programme de 1 000 000 €)

-le plan numérique dans les écoles : 110 000 €

-la création de deux classes à l'école maternelle Corbiac : 100 000 €

-l'étude pour l'aménagement de l'école élémentaire de Cérillan : 20 000 €

L'amélioration des services publics de proximité :

-L'accueil du public au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville : 150 000 €

-l'aménagement des locaux de l'épicerie solidaire (dont mise en accessibilité) : 100 000 €

- l'aménagement des anciens locaux du Trésor Public (dont travaux d'accessibilité) : 150 000 €

-l'aménagement de l'espace Copernic : 30 000 €

Les travaux d'accessibilité :

-le cimetière de Balanguey : 110 000 €

-le COSEC : 100 000 €

-le centre de loisirs Louise Michel : 71 000 €

-la halle roller : 54 000 €

-l'espace aquatique : 41 000 €

Les grands équipements sportifs :

-éclairage des terrains de sport : 300 000 €

-2ème tranche des travaux de tennis couverts (extension club house, aménagement vestiaires, accessibilité) : 300 000 €

-travaux dans les salles de sport : Bouclage Eau Chaude Sanitaire (ECS) et mise aux normes légionelles sur réseaux ECS : 284 000 €

Les espaces verts :

-l'aménagement du parc de la maison d'Ingénieur : 330 000 €

-l'achat d'un grappin pour le ramassage des déchets verts : 150 000 €

-la création de jardins de poche : 100 000 €

-la plantation d'arbres et d'arbustes rue Jules Massenet : 80 000 €

-la plantation d'arbres et d'arbustes avenue du Haillan : 60 000 €

-la plantation d'arbres et d'arbustes rue Gabriel Durand : 25 000 €

-la plantation d'arbres avenue Léon Blum : 25 000 €

L'éclairage public :

-l'enfouissement de réseaux (y compris téléphonique) : 150 000 €

-le plan de progrès (lanternes LED) : 50 000 €

Les acquisitions foncières :

Maison du 7 avenue du Général De Gaulle : 315 000 €

Maison Chaffot au 21 place de la République : 220 000 €

Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement reposera principalement sur l'autofinancement en 2016.

En effet, l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement (2,787 millions d'euros) et l'affectation du résultat de 2015 (2,094 millions d'euros) couvriront 56 % des dépenses.

La mise en œuvre d'un schéma directeur du patrimoine permet d'inscrire des recettes de cessions d'actif pour 1,5 millions d'euros soit 13 %.

Les fonds propres (essentiellement le FCTVA) et les subventions d'équipement à percevoir de nos partenaires représenteront près de 9 %.

La part des financements bancaires sera donc limitée à moins de 14 % (en incluant l'emprunt reporté de 2015).

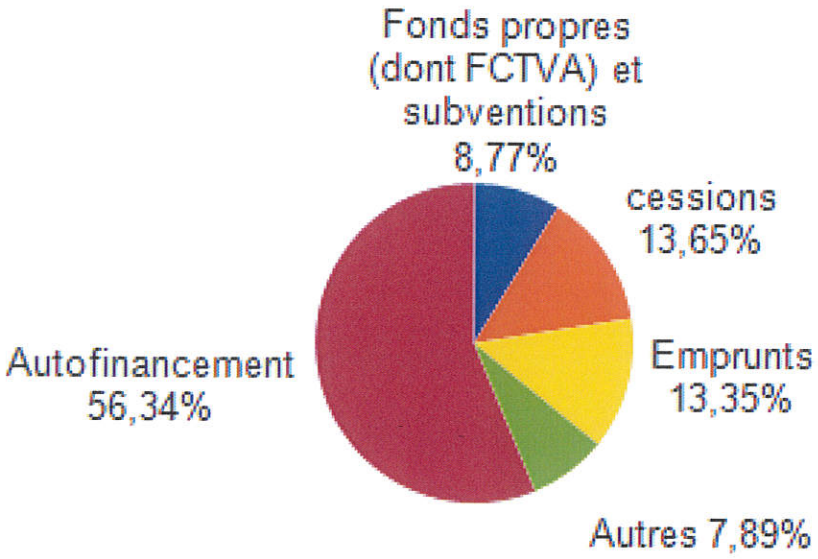

Les cessions immobilières envisagées pour 1 500 520 € concernent :

- La maison au 3 rue Ulysse de Maleyran : 250 000 €
- La maison au 1 rue Ulysse de Maleyran : 230 000 €
- La Maison au 1 rue Maysonnobe : 470 000 €
- des cessions à Aquitanis de logements sociaux (Résidence La Pompe et Maison Cursol) : 550 520 €

Les subventions d'investissement attendues pour 2016 s'élèvent à 198 547 €.

Les principales concernent :

- L'aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville : 89 860 € (FDAEC)
- Les tennis couverts : 20 000 € (CG 33 et CNDS)
- des aménagements de postes de travail : 20 000 € (FIPHFP)
- le tiers-lieu : 9 614 € (Région)
- le rond-point de Picot : 8250 € (CG33)
- le plan de gestion différenciée : 7 500 € (Agence de l'Eau)
- accessibilité du centre de loisirs Louise Michel : 3 128 € (CAF)
- achat de matériels événementiels et de réceptions : 4 400 € (Réserve parlementaire du Sénat)

La Ville perçoit également une recette d'investissement pour le transfert de charges de la dette des équipements transférés à la Métropole au 1er janvier 2015 (Aire d'accueil des gens du voyage et réseau de chaleur) pour 41 276 €.

Par ailleurs, le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) permet de compenser, à taux forfaitaire, la charge de TVA que la Ville supporte sur ses dépenses réelles d'investissement.

Pour l'année 2016, le FCTVA est estimé à 569 802 €.

Le Pacte financier et fiscal voté par Bordeaux Métropole en octobre dernier prévoit le remplacement du dispositif de reversement forfaitaire de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et de la Taxe d'Aménagement (TA) pour favoriser les investissements communaux. Désormais, le reversement se fera sous la forme d'un financement correspondant à 1/7ème du coût des équipements communaux, net du FCTVA et des subventions reçues situés dans le périmètre des opérations d'aménagement qui ne seront pas déclarés d'intérêt métropolitain.

Pour 2016, la ville percevra les montants dus sur la base des dépenses éligibles de 2014 et de 2015 soit 195 165 € en totalité.

La gestion de la dette

L'encours de la dette de la Ville était de 19 403 314 euros au 1er janvier 2016.

Dans le budget 2016, le besoin d'emprunts nouveaux s'élève à 771 K€. Il faut y ajouter l'emprunt reporté de 2015 d'un montant de 696 K€.
Ces deux montants sont à rapprocher des 2,599 millions d'euros de capital que la Ville va rembourser en 2016 sur ses emprunts antérieurs.

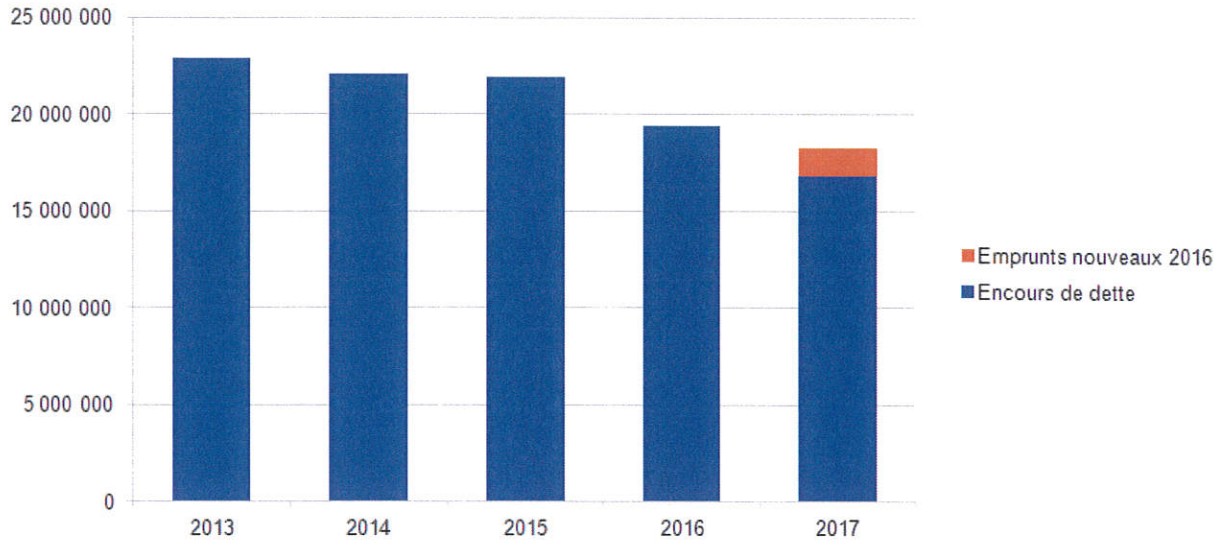

Le niveau de notre désendettement en 2016 sera donc de 1,13 millions d'euros.

Le niveau de cet ajustement du stock de la dette communale sera étroitement lié au rythme d'avancement des chantiers menés par la Ville et ne sera connu qu'en toute fin d'exercice 2016.

Le taux moyen de la dette communale est de 3,696 %. La part des emprunts à taux fixes représente 71 % du total.

Les budgets annexes

Ils se présentent tels que suit :

Budget annexe Galaxie :

INVESTISSEMENT	BP 2015	BP 2016
Dépenses	1 603 436,35 €	2 833 819,94 €
Recettes	1 603 436,35 €	2 833 819,94 €
Solde	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	**BP 2015**	**BP 2016**
Dépenses	1 644 186,00 €	2 836 999,50 €
Recettes	1 644 186,00 €	2 836 999,50 €
Solde	0,00	0,00
TOTAL	**BP 2015**	**BP 2016**
Dépenses	3 247 622,35 €	5 670 819,44 €
Recettes	3 247 622,35 €	5 670 819,44 €
Solde	**0,00**	**0,00**

A noter, que ce budget est constitué en comptabilité de stocks, ce qui a pour conséquence d'accroître les volumes apparents budgétaires par le biais des écritures d'ordre.
A la demande du Trésor des crédits sont inscrits en dépenses et recettes d'ordre pour procéder à des régularisations sur les écritures de stock des exercices précédents.

Budget annexe du bâtiment à usage commercial (Îlot 7) :

INVESTISSEMENT	BP 2015	BP 2016
Dépenses	108 764,32 €	110 754,87 €
Recettes	108 764,32 €	110 754,87 €
Solde	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	**BP 2015**	**BP 2016**
Dépenses	161 988,93 €	143 582,46 €
Recettes	161 988,93 €	143 582,46 €
Solde	0,00	0,00
TOTAL	**BP 2015**	**BP 2016**
Dépenses	270 753,25 €	254 337,33 €
Recettes	270 753,25 €	254 337,33 €
Solde	**0,00**	**0,00**

Il concerne pour l'essentiel les loyers de l'Îlot 7 et les dépenses d'emprunts y afférent.

Budget annexe des logements très sociaux :

INVESTISSEMENT	BP 2015	BP 2016
Dépenses	23 499,09 €	255 092,82 €
Recettes	23 499,09 €	255 092,82 €
Solde	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	**BP 2015**	**BP 2016**
Dépenses	37 831,80 €	36 019,85 €
Recettes	37 831,80 €	36 019,85 €
Solde	0,00	0,00
TOTAL	**BP 2015**	**BP 2016**
Dépenses	61 330,89 €	291 112,67 €
Recettes	61 330,89 €	291 112,67 €
Solde	**0,00**	**0,00**

Ce budget constate l'encaissement des loyers et la charge de l'emprunt de trois logements sociaux à la Résidence Firmin Montignac.
Il est envisagé une cession à Aquitanis de ces logements ainsi qu'un remboursement par anticipation de l'emprunt souscrit.
A terme, ce budget annexe devrait donc être clôturé.

Budget annexe des logements sociaux allée Dordins :

INVESTISSEMENT	BP 2015	BP 2016
Dépenses	21 198,47 €	17 508,03 €
Recettes	21 198,47 €	17 508,03 €
Solde	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	**BP 2015**	**BP 2016**
Dépenses	21 624,83 €	26 744,87 €
Recettes	21 624,83 €	26 744,87 €
Solde	0,00	0,00
TOTAL	**BP 2015**	**BP 2016**
Dépenses	42 823,30 €	44 252,90 €
Recettes	42 823,30 €	44 252,90 €
Solde	**0,00**	**0,00**

Ce budget ne constate que le produit des loyers et les charges d'emprunts liés aux trois logements sociaux de l'allée Dordins.

Budget annexe Picot :

INVESTISSEMENT	BP 2015	BP 2016
Dépenses	744 314,78 €	1 123 499,28 €
Recettes	744 314,78 €	1 123 499,28 €
Solde	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	**BP 2015**	**BP 2016**
Dépenses	924 589,07 €	1 382 859,88 €
Recettes	924 589,07 €	1 382 859,88 €
Solde	0,00	0,00
TOTAL	**BP 2015**	**BP 2016**
Dépenses	1 668 903,85 €	2 506 359,16 €
Recettes	1 668 903,85 €	2 506 359,16 €
Solde	**0,00**	**0,00**

A noter que ce budget est constitué en comptabilité de stocks, ce qui a pour conséquence d'accroître les volumes apparents budgétaires par le biais des écritures d'ordre.
A la demande du Trésor des crédits sont inscrits en dépenses et recettes d'ordre pour procéder à des régularisations sur les écritures de stock des exercices précédents.

Budget Production d'énergie :

INVESTISSEMENT	BP 2015	BP 2016
Dépenses	206 792,16 €	134 720,42 €
Recettes	206 792,16 €	134 720,42 €
Solde	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	**BP 2015**	**BP 2016**
Dépenses	105 000 €	110 000,00 €
Recettes	105 000 €	110 000,00 €
Solde	0,00	0,00
TOTAL	**BP 2015**	**BP 2016**
Dépenses	311 792,16	244 720,42 €
Recettes	311 792,16	244 720,42 €
Solde	**0,00**	**0,00**

Les recettes de fonctionnement de ce budget annexe correspondent aux produits de vente de l'électricité produite grâce aux installations photovoltaïques.
L'excédent dégagé en 2015 de 134 720,42 € est reversé au budget principal en 2016 dans le cadre du remboursement de l'avance qui avait été faite par le budget principal lors de la constitution de ce budget annexe.

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction:	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte:	*Deliberations*
	Numéro de l'acte:	*DG16_036*
	Date de la décision:	*2016-04-07 00:00:00+02*
	Objet:	*PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2016. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION*
	Classification matières/sous-matières:	*7.1.2*
	Identifiant unique:	*033-213304496-20160407-DG16_036-DE*
	URL d'archivage:	*Non définie*
	Notification:	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

	Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
	nom de métier:		
	033-213304496-20160407-DG16_036-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*884*
	nom de original:		
	DG16_036.pdf	*application/pdf*	*6814272*
	nom de métier:		
	033-213304496-20160407-DG16_036-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*6814272*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*12 avril 2016 à 10h04min57s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*12 avril 2016 à 10h08min01s*	*Accepte par le TdT : validation OK*
	Transmis	*12 avril 2016 à 10h08min09s*	*Transmis au MIOCT*
	Acquittement reçu	*12 avril 2016 à 10h08min35s*	*Recu par le MIOCT le 2016-04-12*